

## LE CONSEIL D'ÉTAT HOMOLOGUE LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ DU PARC ÉOLIEN DE CHARRAT

Dans sa séance du 18 octobre dernier, le Conseil d'Etat a homologué le Plan d'aménagement détaillé (PAD) du parc éolien de Charrat et son règlement. Le projet, qui prévoit l'installation de deux nouvelles éoliennes à proximité d'Adonis, peut désormais aller de l'avant. Un signal fort à l'heure où la production électrique s'impose plus que jamais comme un enjeu majeur de société.

«Le temps nous a paru long mais le jeu en valait la chandelle. Voir ce dossier évoluer de manière très positive constitue une belle satisfaction.» Président du Conseil d'administration de ValEole SA, société porteuse du projet, Bernard Troillet se réjouit de la décision du Conseil d'Etat, qui vient selon lui «saluer et récompenser la qualité du travail effectué par les promoteurs du parc et les autorités charrataines. Il faut remercier aussi la population de Charrat, qui a soutenu avec force cette installation novatrice de production d'énergie».

Pour rappel, le PAD avait été largement accepté en votation populaire par les citoyens charratins, le 5 juin 2016, obtenant plus de 65% d'avis favorables.



### LES AUTORITÉS CANTONALES HOMOLOGUENT DEUX PAD EN QUELQUES MOIS

Léonard Moret, le président de Charrat, a lui aussi hâte de poursuivre le projet. «Le Conseil communal va continuer à promouvoir le développement éolien comme il l'a toujours fait. Au moment où la question de la production électrique se pose avec acuité, il est plus pertinent et nécessaire que jamais!»

Les autorités cantonales semblent abonder dans ce sens, puisque l'homologation du PAD de Charrat par le Conseil d'Etat tombe sept mois presque jour pour jour après celle du PAD des Dents du Midi. Ce dernier prévoit lui aussi la construction de deux éoliennes supplémentaires, en complément de celles déjà installées à Martigny et à Collonges-Dorénaz. De plus, dans sa stratégie énergétique 2014, le Canton vise une production de plus de 200 GWh par an, issus d'une soixantaine d'éoliennes réparties sur le territoire et regroupées en une dizaine de parcs.

### **POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION, DES MESURES COMPENSATOIRES SANS SURPRISE**

Responsable du département Energies renouvelables de SEIC-Télédis, Paul-Alain Clivaz souligne la bonne collaboration entre les promoteurs du parc de Charrat et les services de l'Etat. «Notre important travail de préparation, son sérieux, ont été reconnus. Le Canton a accepté les mesures compensatoires que nous avons proposées dans le rapport d'impact sur l'environnement (RIE).»

Parmi les mesures qui devront être mises en œuvre figurent notamment le suivi des émissions sonores après la construction. Autrement dit, la puissance de la machine pourra être réduite en cas d'émission sonore trop élevée, un cas qui ne s'est jamais présenté avec Adonis en plus de cinq ans de fonctionnement. Il en va de même pour les ombres clignotantes, contrôlées elles aussi afin de garantir le bien-être de la population.

### **PORTEURS DU PROJET CONFIANTS MALGRÉ LES RECOURS ATTENDUS**

La décision du Conseil d'Etat ouvre la porte aux procédures juridiques, des recours attendus par les promoteurs du parc. Ils se montrent confiants pour cette nouvelle étape: «Nous sommes persuadés que la qualité de ce dossier permettra au Tribunal cantonal, voire au Tribunal fédéral, de se prononcer en toute connaissance de cause. Nous sommes d'autant plus confiants que le Canton n'a pas formulé de remarques à l'encontre du projet et qu'il a en parallèle rejeté tous les griefs des recourants.»

#### **LE PAD EN 5 DATES**

- > **12 août 2016** / La municipalité de Charrat demande l'homologation du Plan d'aménagement détaillé (PAD) «parc éolien de Charrat» et de son règlement
- > **29 janvier 2016** / Parution de la mise à l'enquête publique dans le Bulletin officiel
- > **5 juin 2016** / Les citoyens de Charrat approuvent le PAD en votation publique
- > **7 décembre 2016** / Evaluation définitive du rapport d'impact sur l'environnement
- > **18 octobre 2017** / Homologation du PAD et de son règlement par le Conseil d'Etat

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Bernard Troillet**, président du Conseil d'administration de ValEole SA  
[bernard.troillet@mycable.ch](mailto:bernard.troillet@mycable.ch) / 079 221 08 52 /

**Léonard Moret**, président de la Commune de Charrat  
[president@charrat.ch](mailto:president@charrat.ch) / 079 912 52 11

**Paul-Alain Clivaz**, resp. Dpt Energies renouvelables SEIC-Télédis  
[paul-alain.clivaz@seic-teledis.ch](mailto:paul-alain.clivaz@seic-teledis.ch) / 027 763 14 10 / 079 277 36 79